



Berne, 21 juin 2017

Position et plan d'action du Conseil fédéral concernant la responsabilité des entreprises à l'égard de la société et de l'environnement

Rapport du Conseil fédéral concernant l'état
d'avancement de la mise en œuvre du plan
d'action
(d'avril 2015 à mars 2017)

Table des matières

1	Introduction	1
1.1	Contexte	1
1.2	État de la mise en œuvre et perspectives	1
2	Conception des conditions-cadre de la RSE	2
2.1	Mesures	2
2.2	Activités au sein des organisations internationales	3
2.2.1	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	3
2.2.2	Organisation des Nations Unies (ONU)	4
2.2.3	Organisation internationale du travail (OIT)	5
2.2.4	Conseil de l'Europe	6
2.3	Activités thématiques	6
2.3.1	Marchés publics	6
2.3.2	Droits de l'homme	7
2.3.3	Environnement et santé.....	8
2.3.4	Rapport sur les matières premières.....	9
3	Sensibilisation et soutien des entreprises suisses	10
3.1	Mesures	10
3.2	Activités générales de sensibilisation	10
3.3	Activités thématiques de sensibilisation	11
3.3.1	Achats	11
3.3.2	Domaine financier	11
3.3.3	Corruption	12
3.3.4	Conciliation entre vie professionnelle et vie familiale	12
3.3.5	Égalité des chances et des salaires.....	13
3.3.6	Intégration professionnelle	14
3.3.7	Promotion de la santé	15
3.4	Rôle d'exemple de la Confédération	15
4	Encouragement de la RSE dans les pays en développement ou en transition	16
4.1	Mesures	16
4.2	Chaînes de valeur ajoutée	16
4.3	Gouvernance d'entreprise, imposition et instruments de financement.....	17
5	Promotion de la transparence	18
5.1	Mesures	18
5.2	Établissement de rapports sur le développement durable	18
5.3	Matières premières, produits et information des consommateurs.....	19
	Liste des abréviations	21

1 Introduction

1.1 Contexte

Le 1^{er} avril 2015, le Conseil fédéral a adopté un document (document RSE)¹ qui définit sa position en matière de responsabilité sociétale des entreprises² (RSE) et contient un plan d'action. Ce document poursuit deux objectifs principaux: il informe les entreprises et leurs groupes d'intérêts sur les objectifs et les attentes de la Confédération en matière de RSE et donne un aperçu des activités que la Confédération a engagées ou prévues dans ce domaine.

Le document RSE définit quatre axes stratégiques pour les activités de la Confédération: la Confédération s'engage en faveur de la conception de conditions-cadre en matière de RSE, sensibilise et soutient les entreprises suisses dans la mise en œuvre de la RSE, renforce la RSE dans les pays en développement ou en transition, et promeut la transparence des activités RSE. Les 10 mesures et les quelque 80 activités concernant les quatre axes stratégiques sont inscrites dans le plan d'action 2015-2019, qui est intégré au document. Le présent rapport informe de l'état de la mise en œuvre des mesures selon les 4 orientations stratégiques pour la période s'étendant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2017.

1.2 État de la mise en œuvre et perspectives

Depuis la publication du document RSE, des évolutions importantes aux niveaux international et national ont placé encore plus la RSE au cœur du débat public.

Au niveau international, les objectifs de développement durable (ODD) ont été approuvés en 2015 dans le cadre du Programme 2030 de l'ONU³. Les entreprises peuvent apporter une importante contribution à la réalisation de ces objectifs⁴. Dans une déclaration faite à l'issue du sommet du G7 de 2015, les chefs d'États et de gouvernements du G7 se sont engagés en faveur du renforcement de mécanismes permettant l'accès à des voies de recours (p. ex. en cas de non-respect des droits des travailleurs ou des normes environnementales), comme les points de contact nationaux pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales⁵. Pour favoriser la mise en œuvre des Principes directeurs par les entreprises, l'OCDE a élaboré et publié des guides pour les secteurs des matières premières, de l'agriculture, du textile et de la finance, ainsi qu'un instrument sur le devoir de diligence destiné à plusieurs branches. En outre, les Principes de gouvernement d'entreprise du G20 et de l'OCDE régissant la gouvernance dans le secteur privé ainsi que des lignes directrices de l'OCDE sur la gouvernance des entreprises publiques ont été publiées en 2015. Dans les États membre de l'UE, les travaux de mise en œuvre relatifs à la directive européenne sur la transparence adoptée en octobre 2014 (rapport sur le développement durable) sont en cours⁶.

En Suisse, le Conseil fédéral a approuvé un rapport en décembre 2016 contenant un plan d'action pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme⁷. Dans le cadre de l'application des recommandations du rapport de base sur les matières premières, de nouveaux progrès ont été accomplis en ce qui concerne le renforcement des conditions-cadre pour le secteur des matières premières et la réduction des risques (p. ex. s'agissant des normes sociales)⁸. Un examen externe (examen

¹ www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Gesellschaftliche_Verantwortung_der_Unternehmen.html

² «Responsabilité sociale des entreprises» dans la terminologie de l'OCDE

³ www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/actualite/news.html/agenda2030/fr/meta/news/2017/1/17-ziele-fuer-nachhaltige-entwicklung

⁴ Selon l'objectif 12.7, les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, sont encouragées à adopter des pratiques viables et à établir des rapports à ce sujet.

⁵ www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/g7_-_declaration_des_chefs_d_etat_et_de_gouvernement_cle076f43.pdf, p. 8

⁶ Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes, <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014L0095&fro>.

⁷ www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/46598.pdf

⁸ www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-58384.html et www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-64777.html

par les pairs) mené en 2016 a délivré un satisfecit au Point de contact national (PCN) suisse pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales⁹.

Un regroupement de 80 organisations de la société civile a déposé en octobre 2016 l'initiative populaire «Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement». Celle-ci demande que le devoir de diligence par rapport aux droits de l'homme et à l'environnement ainsi que des dispositions établissant la responsabilité des entreprises suisses pour leurs activités à l'étranger soient inscrits dans la loi. Le Conseil fédéral adhère au but principal de l'initiative populaire, mais recommande tout de même au Parlement de la rejeter sans contre-projet, car elle va trop loin, notamment dans le domaine de la responsabilité civile des entreprises¹⁰.

Le présent rapport atteste de progrès dans les quatre axes stratégiques de la Confédération dans le domaine de la RSE. Le Conseil fédéral est d'avis que ces axes ont fait leurs preuves. Il considère qu'il est judicieux pour la Suisse de participer activement à l'élaboration de normes multilatérales en matière de RSE et de les appliquer, en veillant toutefois à la coordination sur le plan international afin de ne pas pénaliser les entreprises suisses par rapport à la concurrence étrangère. En outre, le Conseil fédéral salue les progrès qui ont été réalisés dans l'accompagnement et la sensibilisation des entreprises, par exemple les activités soutenues par la Confédération dans le cadre du Global Compact Network Switzerland ou le site internet de la Confédération consacré à la RSE¹¹. Il convient de poursuivre ces travaux et de les orienter si possible encore davantage sur les PME. La promotion de la RSE et de la transparence dans les pays en développement ou en transition dans certains secteurs (p. ex. cacao, or, textile) est bienvenue et doit se poursuivre. Enfin la Confédération s'engagera sur les plans national et international afin de promouvoir, d'harmoniser et d'assurer l'adéquation des rapports sur le développement durable publiés par les entreprises.

Le Conseil fédéral reconnaît que la RSE peut contribuer à la réalisation des ODD. Parallèlement, elle peut représenter un bénéfice direct pour l'entreprise (p. ex. économie des coûts d'énergie et de matières premières ou productivité accrue des employés). Pour le Conseil fédéral, il est important de promouvoir la RSE dans le cadre d'un dialogue avec les entreprises et les parties prenantes (p. ex. ONG, syndicats).

Afin d'assurer la cohérence au niveau politique, le SECO continuera à mettre en œuvre et à développer le plan d'action en collaboration avec les départements et les offices concernés. Les représentants de groupes d'intérêts externes (notamment les entreprises, les associations, les organisations de travailleurs, les organisations non gouvernementales (ONG), le monde académique) seront impliqués dans ces travaux, qui prendront en considération les principaux développements nationaux et internationaux relatifs à la RSE.

2 Conception des conditions-cadre de la RSE

2.1 Mesures

A.1. La Confédération représente la Suisse, en sa qualité de membre actif d'organisations internationales, et elle s'engage dans l'élaboration et l'actualisation de standards RSE efficaces et transparents. Ce faisant, elle veille à leur cohérence, leur adéquation et leur intégration harmonieuse. Les engagements contractés sont mis en œuvre.

A.2. La Confédération promeut la RSE en élaborant, actualisant et appliquant des stratégies et des plans d'action nationaux spécifiques à des branches et à des thèmes.

⁹ <https://mneguidelines.oecd.org/ncppeerreviews.htm>

¹⁰ www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués-conseil-federal.msg-id-65222.html

¹¹ www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Gesellschaftliche_Verantwortung_der_Unternehmen.html

2.2 Activités au sein des organisations internationales

2.2.1 Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

En vue de la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, la Suisse soutient l'élaboration et l'application d'instruments de l'OCDE spécifiques aux branches qui favorisent les mécanismes de diligences dans la chaîne de valeur ajoutée¹². Dans le cadre de ces activités en lien avec les secteurs des matières premières, de l'agriculture et de la finance, elle est membre du conseil d'administration responsable et apporte une contribution financière. Ainsi, elle participe au projet pilote visant à mettre en œuvre le guide de l'OCDE et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour des filières agricoles responsables. Par ailleurs, des séances d'information et des contacts directs permettent aux entreprises de découvrir les guides sectoriels de l'OCDE. La Suisse défend aussi sa position auprès de l'OCDE en ce qui concerne les travaux de rédaction d'un guide contenant des recommandations sur le devoir de diligence dans les chaînes de valeur destinées à toutes les branches.

Le Point de contact national suisse pour les Principes directeurs de l'OCDE (PCN)¹³ s'est soumis volontairement à un examen par les pairs afin d'évaluer sa pratique¹⁴. Le rapport relatif à l'examen par pays de la Suisse¹⁵, qui a été approuvé en mars 2017, attribue de bonnes notes au PCN. Les six recommandations qu'il contient concernent le domaine de compétence de la commission consultative du PCN, le rôle des groupes de travail ad hoc, les activités de promotion (entre autres le rôle des représentants des ONG au sein de la commission consultative) et certaines étapes de la procédure du PCN. Au cours de la période sous revue, quatre violations présumées des Principes directeurs ont été soumises au PCN. Elles concernaient la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) au Qatar et au Bahreïn, le World Wide Fund for Nature International (WWF) au Cameroun, et SGS au Mali. Pour les demandes concernant la FIFA au Qatar et le WWF au Cameroun, deux procédures de médiation ont été lancées. Pour les demandes concernant la FIFA au Bahreïn et SGS au Mali, le PCN n'est pas entré en matière, car les critères n'étaient pas remplis. La demande concernant Holcim en Indonésie déposée avant la période sous revue est en cours de traitement¹⁶.

Dans le domaine de la gouvernance d'entreprise, les versions révisées des Principes de gouvernement d'entreprise du G20 et de l'OCDE régissant la gouvernance dans le secteur privé et des Lignes directrices de l'OCDE sur la gouvernance des entreprises publiques ont été publiées en 2015. Dans le cadre du projet de révision du droit de la société anonyme, qui est actuellement débattu au Parlement, le Conseil fédéral propose de renforcer la gouvernance d'entreprise dans le secteur privé selon les principes de l'OCDE (p. ex. renforcement des droits des actionnaires, dispositions concernant les rémunérations). Par ailleurs, le Conseil de stabilité financière¹⁷ a examiné la mise en œuvre des principes de l'OCDE dans les institutions financières au cours d'un examen par les pairs. Le respect des lignes directrices à l'intention des entreprises d'État au niveau fédéral a été étudié lors de la révision des instruments de l'OCDE. Cet examen a montré que les instruments que la Confédération met en œuvre dans le domaine de la gouvernance d'entreprise remplissent presque toutes les exigences des lignes directrices de l'OCDE. Des progrès restent à faire quant à la désignation de l'organe de direction suprême des entreprises liées à la Confédération (standardisation du choix des organes de direction suprême pour plus de transparence et d'uniformité).

¹² <http://mneguidelines.oecd.org/sectors/>

¹³ www.seco.admin.ch/pcn

¹⁴ Rapport sur la politique économique extérieure 2016, p. 802, www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Aussenwirtschafts/Berichte_zur_Aussenwirtschaftspolitik/bericht-zur-aussenwirtschaftspolitik-2016.html

¹⁵ <https://mneguidelines.oecd.org/ncppeereviews.htm>

¹⁶ Rapports concernant les cas soumis au PCN, https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/NKP/Statements_zu_konkreten_Faellen.html

¹⁷ www.fsb.org/2016/08/thematic-peer-review-on-corporate-governance-summary-terms-of-reference/

Afin d'appliquer la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption¹⁸ et une recommandation émise lors de la troisième phase des examens par pays de l'OCDE, divers services fédéraux sensibilisent notamment les PME suisses actives à l'international aux risques de corruption dans les opérations à l'étranger (cf. ch. 3.3.3). Actuellement, la Suisse prépare la quatrième phase de l'examen par pays concernant la mise en œuvre la Convention de l'OCDE. Par ailleurs, elle soutient les pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale dans l'application des conventions de lutte contre la corruption de l'OCDE, du Conseil de l'Europe et de l'ONU.

Du fait des activités de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (SERV), la Suisse a participé au développement des recommandations de l'OCDE sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public¹⁹. Sur la base de ces recommandations, l'obligation pour les entreprises de fournir à la SERV toutes les informations importantes pour la conclusion du contrat d'assurance en ce qui concerne les droits de l'homme a été inscrite dans l'ordonnance du 26 octobre 2006 sur l'Assurance contre les risques à l'exportation (OASRE)²⁰.

2.2.2 Organisation des Nations Unies (ONU)

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par l'ONU à l'automne 2015 définit 17 objectifs politiques, les ODD, visant à garantir un développement durable du point de vue économique, social et écologique. Ces objectifs s'appliquent à tous les États membres. Au niveau de la Suisse, leur mise en œuvre demande une coordination globale, non seulement au sein de l'administration fédérale, mais aussi au-delà de cette dernière, avec les cantons et le secteur privé. Ce processus de coordination a été lancé en 2016 et vise entre autres à développer un suivi, qui permette de rendre compte de la mise en œuvre du Programme 2030 par la Suisse au Forum politique de haut niveau pour le développement durable (*High-level political forum for sustainable development*) de l'ONU. Le secteur privé suisse y sera systématiquement associé. Les entreprises seront notamment encouragées à contribuer à la réalisation des ODD dans la mesure de leurs possibilités. Elles doivent par ailleurs apporter la preuve de leurs contributions aux ODD dans le cadre de leurs comptes rendus relatifs à la RSE. Le groupe de travail interdépartemental consacré au Programme 2030 entretient à cet effet un dialogue régulier avec des acteurs importants du secteur privé comme economieuisse, le réseau suisse du Pacte mondial des Nations Unies et l'association pour une économie durable (öbu²¹).

Le Pacte mondial des Nations Unies est une initiative qui incite les entreprises à mieux assumer leur responsabilité dans les domaines des droits de l'homme, des conditions de travail, de la protection de l'environnement, de la prévention de la corruption et de l'établissement de comptes rendus. La Confédération soutient le Pacte mondial à travers le Fonds fiduciaire du Pacte mondial et en finançant des activités spécifiques portant sur l'égalité entre les sexes, la lutte contre la corruption ou le comportement des entreprises dans les régions de conflit. En 2016, le Pacte mondial a adopté une nouvelle stratégie pour quatre ans (*2020 strategy*). Cette stratégie met les ODD au premier plan et vise à élargir de façon substantielle le Pacte mondial d'ici à 2020, du point de vue du nombre d'entreprises qui ont rejoint l'initiative comme de celui de la présence géographique au niveau mondial. Enfin, la nouvelle stratégie prévoit l'introduction d'une contribution obligatoire pour les entreprises affichant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 50 millions de dollars. L'application de cette stratégie doit permettre de consolider et d'étendre le réseau du Pacte mondial au niveau international.

En novembre 2015, la Suisse a participé à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), qui s'est déroulée à Saint-Petersbourg. Sur la base d'une résolution déposée par la Suisse, le deuxième cycle d'examen, qui concerne les

¹⁸ Convention de l'OCDE du 17.12.1997 sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (RS 0.311.21).

¹⁹ Recommandation du Conseil sur des approches communes pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et le devoir de diligence environnementale et sociale, <http://www.oecd.org/fr/tad/xcred/recomendations-ocde.htm>.

²⁰ Art. 8, RS 946.101

²¹ Association pour une économie durable, www.oebu.ch/fr/accueil-5.html.

chapitres consacrés aux mesures préventives et au recouvrement des avoirs, a été lancé lors de cette conférence. Le deuxième cycle d'examen a été mis sur pied à la suite de la réunion du Groupe d'examen de l'application (*Implementation Review Group*) en juin 2016. La Suisse pratiquera des examens²² et sera elle-même examinée à partir de l'été 2020. En outre, la Suisse s'implique dans des groupes de travail thématiques de la Conférence des États parties, qui se réunissent régulièrement à Vienne. Elle y a, par exemple, présenté sa nouvelle loi sur les avoirs de potentats, qui fait déjà figure d'exemple au niveau international.

La Suisse s'est engagée au sein du Conseil des droits de l'homme de l'ONU pour que la législation pénale contre la corruption, qui visait jusqu'à présent les auteurs de corruption, adopte une approche complémentaire plus large incluant les droits de l'homme. Elle l'a notamment fait dans le cadre du suivi de la résolution 29/11 (2015), qui a conduit au rapport du haut-commissaire aux droits de l'homme sur les bonnes pratiques dans la lutte contre les effets négatifs de la corruption sur la jouissance des droits de l'homme. Par exemple, la corruption de membres du gouvernement par des investisseurs peut avoir des conséquences négatives sur le système de formation public²³.

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) fait partie des accords essentiels de la protection internationale des droits de l'homme. Elle joue un rôle central dans la concrétisation des droits des femmes et pour l'égalité entre les femmes et les hommes. La Suisse y a adhéré en 1997, s'engageant ainsi à mettre en œuvre sur son territoire les garanties qu'elle prévoit. Par exemple, la Suisse œuvre au respect des droits humains par les entreprises ayant leur siège en Suisse dans leurs activités à l'étranger, en particulier en ce qui concerne les femmes. En novembre 2016, elle a présenté au Comité de la CEDEF son 4^e et 5^e rapport national, qui rend compte de l'état de la mise en œuvre de tous les thèmes de la CEDEF en Suisse (égalité dans les rapports de travail, conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, droits de l'homme, etc.). Les nouvelles recommandations de la CEDEF seront appliquées depuis 2017 aux niveaux fédéral et cantonal dans l'optique du prochain rapport.

Une des recommandations formulées à la Suisse en 2015 par le Comité des droits de l'enfant concernant la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant traite des conséquences des activités économiques sur les droits de l'enfant²⁴. La Suisse doit présenter son prochain rapport sur la mise en œuvre de cette convention d'ici à septembre 2020.

2.2.3 Organisation internationale du travail (OIT)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, le Conseil fédéral entend ratifier le protocole relatif à la Convention n° 29 sur le travail forcé. En mars 2017, le Conseil des États (second conseil) a approuvé la ratification. À l'échéance du délai référendaire, le Conseil fédéral sera en mesure de ratifier ce protocole. La Suisse soutient la mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail dans les pays partenaires par le biais des programmes de l'OIT *Sustaining Competitive and Responsible Enterprises* [SCORE] et *Better Work* (cf. ch. 4.2). Depuis 2015, SCORE a permis de former à la responsabilité sociétale des entreprises 3000 cadres et travailleurs de 370 PME. S'appuyant sur les Déclarations de l'OIT, la Suisse a instauré un dialogue institutionnel sur le travail et l'emploi avec la Chine et le Vietnam, qui met l'accent sur l'échange d'expériences avec les autorités compétentes en matière de travail et les partenaires sociaux.

Se fondant sur la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale, la Suisse s'est engagée, dans le cadre des discussions de la Conférence internationale sur le travail (CIT) de 2016, en faveur de conditions de travail décentes dans les chaînes de valeur ajoutée. La CIT a chargé l'OIT de combler les déficits de gouvernance dans les chaînes de valeur ajoutée mondiales, qui

²² Période encore ouverte.

²³ A/HRC/32/22; <http://www.ohchr.org/EN/Issues/Development/GoodGovernance/Pages/BestPractices.aspx>

²⁴ www.eda.admin.ch/content/dam/eda/en/documents/aussenpolitik/internationale-organisationen/Empfehlungen-Ausschusses-Bericht-Uebereinkommens-Rechte-Kindes-2015_EN.pdf

mènent à des conditions de travail inhumaines, et de contribuer ainsi à une croissance durable. La Suisse a souligné l'importance d'une approche sectorielle et pragmatique, reposant sur des programmes efficaces qu'elle soutient, comme *SCORE* et *Better Work*.

Le mécanisme de la Déclaration des principes tripartites sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT de 1977 a été examiné par le conseil d'administration de l'organisation en mars 2017. Le conseil d'administration a décidé de promouvoir la Déclaration au niveau des États à l'aide de points de contacts nationaux tripartites. La Suisse va étudier, en collaboration avec l'OIT, la possibilité de confier cette nouvelle tâche à la Commission tripartite pour les affaires de l'OIT, ce qui permettrait d'améliorer la collaboration avec les partenaires sociaux dans ce domaine.

2.2.4 Conseil de l'Europe

En mars 2016, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a adopté une recommandation sur les droits de l'homme et les entreprises²⁵. Celles-ci aident les États membres à prévenir les violations des droits de l'homme par des entreprises et, le cas échéant, à prévoir des voies de recours. La Suisse est membre actif du groupe de travail consacré à la responsabilité sociale des entreprises et a largement participé à l'élaboration de cette recommandation en tant que membre du comité de rédaction.

La mission du Groupe d'États du Conseil de l'Europe contre la corruption (GRECO) est d'effectuer des examens, réciproques entre les pays, de la mise en œuvre des conventions et d'autres instruments du Conseil de l'Europe visant à prévenir et à combattre la corruption. La quatrième ronde d'évaluation en cours porte sur le thème de la prévention de la corruption dans les parlements, les tribunaux et les ministères publics. Le GRECO a salué le rapport d'évaluation de la Suisse publié en mars 2017, qui montre que les institutions de notre pays se distinguent par leur grande indépendance, leurs processus de décision consensuels, leur système de milice et de concordance et leur culture de confiance et de discrétion. Il constate qu'il n'y a guère de cas notable de corruption. Les points faibles du système, estime le GRECO, sont plutôt à rechercher du côté de pressions subtiles pouvant être exercées sur les acteurs politiques et judiciaires. Il recommande à la Suisse de faire édicter par le Parlement, les tribunaux et le Ministère public de la Confédération des règles de comportement assorties de commentaires et d'exemples concrets et d'y sensibiliser leurs membres²⁶.

2.3 Activités thématiques

2.3.1 Marchés publics

Le programme de travail sur les marchés publics durables en lien avec les obligations commerciales internationales des parties inscrit dans l'Accord révisé de l'OMC sur les marchés publics (AMP) sera mis en œuvre dans le cadre des réunions régulières du Comité de l'AMP à Genève. À cet effet, plusieurs pays signataires de l'AMP, dont la Suisse, ont livré des informations concernant leurs pratiques nationales dans ce domaine, qui ont servi de bases pour un symposium. Les résultats de ces travaux seront intégrés à la reprise des dispositions de la nouvelle révision de l'AMP prévue en 2017. Il est prévu que la Suisse ratifie l'AMP révisé en 2017.

La révision totale de la législation sur les marchés publics vise non seulement à mettre en œuvre l'AMP révisé, mais encore à harmoniser autant que possible les législations fédérales et cantonales en matière de marchés publics²⁷. Le projet de révision de la loi fédérale du 16 décembre 1994 sur les marchés publics²⁸ contient, dans le but de promouvoir les principes de la

²⁵ Recommandation CM/Rec(2016)3 du Comité des ministres aux États membres sur les droits de l'homme et les entreprises, [https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?p=&Ref=CM/Rec\(2016\)3&Language=lanFrench&Ver=original&Site=CM&BackColorInternet=C3C3C3&BackColorIntranet=EDB021&BackColorLogged=F5D383&direct=true](https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?p=&Ref=CM/Rec(2016)3&Language=lanFrench&Ver=original&Site=CM&BackColorInternet=C3C3C3&BackColorIntranet=EDB021&BackColorLogged=F5D383&direct=true)

²⁶ www.bj.admin.ch/bj/fr/home/aktuell/news/2017/2017-03-15.html

²⁷ www.bkb.admin.ch/bkb/fr/home/oeffentliches-beschaffungswesen/revision-des-beschaffungsrechts.html

²⁸ Projet de LMP

RSE, des directives concernant l'obligation de respecter les conditions de travail et les dispositions relatives à la protection des travailleurs. Ces directives prévoient que, si une prestation est fournie à l'étranger, les huit conventions fondamentales de l'OIT doivent être respectées, conformément au droit déjà en vigueur actuellement. En outre, les adjudicateurs peuvent prévoir des critères d'adjudication et des spécifications techniques afin de promouvoir la conservation des ressources naturelles ou de protéger l'environnement. Dans la mesure où il existe un lien avec l'objet du marché, la prise en considération de critères d'adjudication sociaux doit être possible (p. ex. commerce équitable). L'utilisation économiquement, écologiquement et socialement durable des deniers publics est mentionnée à l'article sur les buts²⁹, ce qui renforce l'importance accordée aux marchés publics durables.

Dans le cadre du groupe consultatif sur les marchés publics écologiques (Green Public Procurement Advisory Group) de la Commission européenne³⁰, une méthode a été élaborée pour déterminer les coûts du cycle de vie (sans les externalités environnementales). Au sein de ce groupe, la Suisse partage son expérience du monitoring des marchés publics durables. Les contributions de la Suisse suscitent un grand intérêt de la part de la Commission européenne. L'échange d'expériences permet à la Suisse de découvrir les derniers développements concernant les marchés publics écologiques en matière d'innovation et d'économie circulaire.

2.3.2 Droits de l'homme

En décembre 2016, le Conseil fédéral a approuvé le Rapport sur la stratégie de la Suisse visant à mettre en œuvre les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que le Plan d'action national³¹. La Suisse fait partie des premiers pays à disposer d'une stratégie promouvant la cohérence entre les activités économiques et les droits de l'homme. Les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme adopté par le Conseil des droits de l'homme en juin 2011 reposent sur 3 piliers: (i) obligation de l'État de protéger les droits de l'homme, (ii) responsabilité des entreprises de respecter les droits de l'homme et (iii) accès à des voies de recours adéquates et efficaces en cas de violations des droits de l'homme par des acteurs économiques. Selon les Principes directeurs de l'ONU, les États devraient allier différentes mesures nationales et internationales, contraignantes et volontaires («*smart mix*») afin de promouvoir le respect des droits de l'homme par les entreprises. La stratégie de la Suisse visant à mettre en œuvre les principes directeurs des Nations Unies se concentre sur la responsabilité de l'État. Elle contient 50 instruments visant à encourager le respect des droits de l'homme par la Suisse et les entreprises suisses actives dans notre pays et à l'étranger, et à donner accès aux réparations des préjudices causés. En font partie, par exemple, la promotion du thème des entreprises et des droits de l'homme dans le cadre de consultations politiques, ou la sensibilisation des entreprises par les représentations suisses à l'étranger. Le Rapport sur la stratégie de la Suisse visant à mettre en œuvre les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Plan d'action national ont fait l'objet de larges consultations auprès des milieux économiques, des ONG, des partenaires sociaux, des hautes écoles et des instituts de recherche.

Par ailleurs, la Suisse soutient, sur le plan de la teneur et du financement, le forum annuel des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, le groupe de travail des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme et le Haut Commissariat aux droits de l'homme, et promeut les Principes directeurs de l'ONU grâce à la coopération bilatérale et aux échanges avec les pays partenaires.

Le Code de conduite international des entreprises de sécurité privées (ICoC) cofinancé par la Suisse définit pour la branche des normes et des standards qui reposent sur les normes internationales des droits de l'homme et sur le droit international humanitaire. Ce document est

²⁹ Projet de LMP, art. 2

³⁰ http://ec.europa.eu/environment/gpp/expert_meeting_en.htm

³¹ www.news.admin.ch/news/message/attachments/46598.pdf

soutenu par des entreprises de sécurité privées, par diverses associations de la branche et par des organisations humanitaires et de la société civile. En septembre 2016, l'assemblée générale de l'Association de l'ICoC présidée par la Suisse a adopté les procédures du mécanisme de gouvernance du Code de conduite pour la certification, les rapports et le suivi. Le processus de certification des entreprises a commencé le 1^{er} novembre 2016. À la fin de 2016, 91 entreprises de sécurité, 7 gouvernements et 18 ONG étaient membres de l'initiative. Le Code de conduite forme la base de la loi fédérale du 27 septembre 2013 sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger³². Ainsi, les entreprises visées par la loi sont tenues, conformément à l'art. 7, d'y adhérer.

Les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme visent à ce que les entreprises d'extraction de matières premières appliquent des mesures de sécurité conformes aux droits de l'homme. En tant qu'État partie prenante aux Principes volontaires, la Suisse promeut et observe la mise en œuvre de ces principes par les entreprises suisses, et, à cet effet, effectue par exemple des visites dans les mines et mène des projets de coopération en République Démocratique du Congo, au Ghana ou au Pérou. Au cours de la période sous revue, des cadres de vérification ont été élaborés pour tous les groupes d'intérêts afin de contrôler la mise en œuvre des Principes volontaires. La Suisse soutient les groupes de travail pour l'application des Principes volontaires au Myanmar, au Pérou et en République démocratique du Congo.

La Confédération a, au cours d'une phase pilote, soutenu financièrement le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH), qui élabore entre autres des expertises et des études contenant des recommandations pratiques. Sur la base des résultats positifs de l'évaluation, le Conseil fédéral a décidé, en juin 2016, de mettre en place une institution nationale dédiée aux droits de l'homme en développant le CSDH³³.

2.3.3 Environnement et santé

En avril 2016, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport «Économie verte – Mesures de la Confédération pour préserver les ressources et assurer l'avenir de la Suisse»³⁴. Ce rapport dresse le bilan du Plan d'action Économie verte de 2013 et met en perspective le développement 2016-2019. Les 23 mesures, dont le développement sera assuré par les départements responsables, visent à réduire l'impact environnemental de la consommation et de la production suisse en Suisse et à l'étranger. Il est prévu de rendre compte en 2019 de l'état de la mise en œuvre des mesures, des progrès accomplis et de la suite à donner.

La Suisse s'engage en faveur du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (10YFP)³⁵. Ce dernier promeut, entre autres, les échanges de vues sur les normes de durabilité, les labels et les pratiques en matière de marchés publics durables. En mai 2015 a eu lieu la 1^{re} réunion internationale du 10YFP, ainsi que plusieurs rencontres et tables rondes régionales. En 2017, la revue à mi-parcours du 10YFP sera effectuée.

Le nombre de partenaires de la Plateforme de connaissances sur la croissance verte (GGKP) a considérablement augmenté depuis 2015. Cette plateforme réunit aujourd'hui plus de 50 organisations, instituts de recherche et laboratoires d'idées. La 4^e conférence annuelle de la GGKP a eu lieu en 2016 en Corée et a porté sur le développement grâce à une économie verte inclusive. En 2015, la 3^e conférence organisée à Venise sur le rôle de la politique fiscale dans la transition vers une économie verte avait rassemblé plusieurs centaines de personnes. La Suisse soutient la GGKP depuis sa fondation.

³² RS 935.41

³³ www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-62431.html

³⁴ <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/economie-consommation/info-specialistes/economie-verte/mandat-politique-en-faveur-dune-economie-verte.html>

³⁵ Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (*10-Year Framework of Programs on Sustainable Consumption and Production*, 10YFP), 2012-2022; la Suisse est membre du conseil (2012-2016) et du Comité consultatif du Programme pour les achats publics durables, et assure la codirection du Programme pour des systèmes alimentaires durables.

Dans le cadre du World Resources Forum qui s'est tenu en 2015 à Davos, le Panel international des ressources du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a lancé une étude sur la gouvernance dans le secteur des matières premières minérales. La Suisse suit ces travaux avec attention, car elle s'engage pour un renforcement de la responsabilité écologique dans le secteur des matières premières en vertu du plan d'action Économie verte. Une décision de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a invité le panel à rédiger un rapport d'ici à 2019 sur l'état, les tendances et les perspectives en ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles.

L'Initiative sur le cycle de vie lancée par le PNUE et la Société de toxicologie et de chimie environnementales³⁶ en 2002 est portée par un large cercle international d'acteurs issus de l'économie, de gouvernements et d'ONG. La Confédération en est l'un des parrains principaux. Actuellement, la troisième phase de travail de cinq ans, qui avait pour objectif de propager à l'échelle mondiale la pensée en termes de cycle de vie, est sur le point de s'achever. Des bases ont été créées en faveur d'un accès plus facile aux méthodes et à des données fiables.

En 2014, un dialogue a été lancé avec le secteur financier, le monde scientifique, des ONG et d'autres offices fédéraux pour les sensibiliser au thème des systèmes financiers durables. Ce dialogue a abouti à la publication de Propositions pour une feuille de route vers un système financier durable en Suisse³⁷, qui présentent des mesures concrètes. Lors de l'assemblée générale de l'organisation Swiss Sustainable Finance, qui a corédigé le rapport, celui-ci a été présenté à un public intéressé.

La Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac signée par le Conseil fédéral en 2004 prévoit que les mesures de santé publique liées à la lutte contre le tabac soient protégées, conformément à la législation nationale, face aux intérêts commerciaux et aux autres intérêts de l'industrie du tabac³⁸. En novembre 2015, le Conseil fédéral a soumis au Parlement un projet de loi fédérale sur les produits du tabac qui devait permettre la ratification de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. En juin 2016, le Conseil des États l'a renvoyé au Conseil fédéral. Le Conseil National s'est prononcé dans le même sens en décembre 2016.

2.3.4 Rapport sur les matières premières

En décembre 2016, le Conseil fédéral a approuvé le troisième rapport³⁹ concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du rapport de base de mars 2013 sur les matières premières. Il s'est montré satisfait des progrès réalisés, en soulignant que les grandes orientations des travaux en cours ont fait leurs preuves et s'est à nouveau engagé à renforcer la compétitivité et à limiter les risques relatifs aux droits de l'homme, aux normes environnementales et sociales, à la corruption et à la réputation dans le domaine des matières premières. Dans le cadre du projet de révision du droit de la société anonyme, qui est actuellement traité au Parlement, il propose, par exemple, des dispositions visant à renforcer la transparence dans le secteur des matières premières⁴⁰. Le Conseil fédéral a bon espoir que la plupart des recommandations pourront être mises en œuvre au cours des deux années à venir. Certains thèmes, par exemple dans le domaine de l'environnement, nécessitent encore des développements concrets et bénéficieront des progrès réalisés jusqu'à présent. Il a par conséquent chargé la plateforme interdépartementale «Matières premières» d'effectuer, d'ici à novembre 2018, une nouvelle évaluation de la situation dans le secteur suisse des matières premières sous l'angle de la compétitivité, de l'intégrité et de l'environnement, entre autres. La plateforme interdépartementale «Matières premières» sera maintenue et poursuivra les travaux en cours.

³⁶ Society for Environmental Toxicology and Chemistry, SETAC

³⁷ www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/economie-consommation/publications-etudes/publications/propositions-route-syteme-financier-suisse.html

³⁸ Convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac, art. 5, al. 3.

³⁹ www.admin.ch/gov/fr/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-64777.html

⁴⁰ www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/aktuell/news/2016/2016-11-232.html

3 Sensibilisation et soutien des entreprises suisses

3.1 Mesures

B.1. La Confédération communique et informe, en fonction des groupes cibles, sur les standards RSE, les instruments liés à la RSE ainsi que ses activités et offres en matière de RSE. Les groupes cibles sont surtout les entreprises, mais aussi d'autres intéressés issus de la société civile et du public.

B.2. La Confédération soutient les entreprises dans la mise en œuvre de la RSE. Ce faisant, elle recourt à des instruments tels que les forums de dialogue avec les entreprises et les parties prenantes, les partenariats public-privé, les formations, les échanges de bonnes pratiques, et d'autres mesures d'information et de sensibilisation. Le public cible est constitué par les entreprises de toutes tailles et de toutes branches, en particulier les PME.

B.3. La Confédération montre l'exemple en adoptant un comportement d'entreprise responsable dans ses propres activités, que ce soit dans son rôle d'employeur, d'investisseur, d'acquéreur ou de propriétaire d'entreprises (entreprises liées à la Confédération).

3.2 Activités générales de sensibilisation

Durant la période sous revue, la Confédération a mis au point un portail web sur la RSE⁴¹. Destiné aux entreprises et à d'autres groupes d'intérêts, il brosse un panorama de l'engagement protéiforme de la Confédération en matière de RSE et contient des informations sur l'évolution internationale, les instruments destinés à des branches spécifiques et les modalités de mise en œuvre de la RSE. Des liens internet renvoient vers des informations sur des thèmes spécifiques fournies par les offices compétents. Le portail web fait office de guichet unique pour les entreprises et les autres milieux intéressés : des questions et souhaits relatifs à la RSE peuvent y être saisis et des informations trouvées sur le service fédéral compétent pour un thème considéré.

Pour sensibiliser à la thématique RSE, des représentants de la Confédération ont présenté des exposés et participé à des forums de dialogue organisés par des associations (économiesuisse, SwissHoldings, Union patronale suisse), des acteurs scientifiques (Université de Zurich et EPFZ) ou des ONG telles que Swiss Sustainable Finance, Solidar Suisse ou Terre des hommes. La thématique de la RSE est également abordée lors de présentations effectuées par des cadres de l'administration publique, dans le contexte de missions commerciales, à l'occasion de l'accueil de délégations étrangères et dans le cadre de la formation dispensée aux aspirants diplomates. Par ailleurs, la Confédération informe sur la RSE au travers de plateformes internet et de supports d'information, à l'instar du nouveau Guide pour les entreprises relatif aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales⁴², paru en 2017.

Au printemps 2015, le réseau suisse du Pacte mondial des Nations Unies⁴³ (cf. ch. 2.2.2) a entamé une collaboration avec les services fédéraux⁴⁴ au sens d'un partenariat public-privé. Le réseau a ainsi été renforcé sur le plan institutionnel. Son rôle est important en termes de sensibilisation des entreprises à la thématique RSE. Il a par exemple permis de sensibiliser quelque 200 personnes lors du tout premier *Swiss Global Compact Dialogue on responsible business* organisé en février 2017⁴⁵ grâce à des exposés présentés par des cadres de l'économie et de l'administration.

⁴¹ www.csr.admin.ch > FR

⁴² https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/OECD-Guidelines.html

⁴³ www.globalcompact.ch

⁴⁴ Direction du développement et de la coopération (DDC), Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) – Direction politique

⁴⁵ www.globalcompact.ch/gcns-activities-archive/event/50-public-event-swiss-global-compact-dialogue-2017-on-responsible-business-let-s-make-global-goals-local-business

Il est crucial pour la promotion de la RSE que les dirigeants disposent des connaissances et des compétences nécessaires. La Confédération a sensibilisé l'association swissuniversities⁴⁶ à ses attentes en matière de RSE en vue de leur prise en compte dans les cursus universitaires. En 2015 et 2016, elle a conduit un dialogue avec les milieux économiques, la communauté scientifique et la société civile (groupe d'impulsion Dialogue Économie verte) pour trouver des modes de gestion et de consommation économes en ressources et viables⁴⁷. Les résultats (notamment le fait que l'innovation et la collaboration entre les différents groupes d'intérêts revêtent une importance cruciale) ont été schématisés sous la forme d'un modèle de réflexion (livre blanc *Go for Impact*)⁴⁸. Axé sur les Objectifs de développement durable (ODD), ce dernier a été présenté au public lors du *Swiss Green Economy Symposium 2016*.

3.3 Activités thématiques de sensibilisation

3.3.1 Achats

Dans le cadre de ses propres activités, notamment lorsqu'elle intervient comme employeur, acheteur, investisseur ou propriétaire d'entreprises, la Confédération veille à adopter un comportement exemplaire en matière de RSE. Montrer la voie contribue à sensibiliser l'économie privée (cf. ch. 3.4).

Depuis 2013, elle soutient la plate-forme en ligne www.Kompass-Nachhaltigkeit.ch (Boussole de durabilité), afin d'aider les acheteurs privés et publics à mieux intégrer les critères sociaux et environnementaux dans leurs processus d'achat. La plateforme fournit de nombreux repères et un soutien concret en mettant à disposition un modèle de processus d'achat durables, des guides sur différentes catégories de produits, des exemples pratiques d'entreprises suisses, et des informations de base. Visant deux groupes cibles, la plateforme se subdivise en deux sites distincts, selon qu'il s'agit de marchés publics ou de marchés privés. Les contenus de la Boussole de durabilité seront étoffés ces prochaines années et encore plus axés sur les besoins des responsables d'achat. La refonte du site internet début 2017 a encore amélioré la convivialité de la plateforme.

3.3.2 Domaine financier

En 2014, la Confédération a soutenu la création de l'organisation faîtière Swiss Sustainable Finance (SSF) en apportant un financement initial. Cette association compte actuellement plus de 90 membres et partenaires de réseau, et bénéficie, par conséquent, d'une très large assise. L'objectif de l'association est d'intégrer les facteurs de durabilité (prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans le domaine financier, et de pérenniser les atouts de la Suisse. Il ressort de sa récente étude de marché que les placements durables en Suisse ont bondi de 96,5 milliards de francs en 2014 à environ 190 milliards de francs en 2015⁴⁹. Il apparaît, en outre, dans la sous-catégorie des investissements consentis dans le développement, soit principalement des investissements dans la microfinance, qu'un tiers environ du volume mondial est géré depuis la Suisse⁵⁰. Par ailleurs, la SSF a présenté en 2016 son *Guide des placements durables à l'intention des investisseurs institutionnels*, déjà une référence en la matière, qui a bénéficié, pour son lancement, du soutien de l'Association suisse des institutions de prévoyance, de l'Association suisse d'assurances et de Swiss Foundations⁵¹.

⁴⁶ www.swissuniversities.ch ; swissuniversities œuvre pour l'approfondissement et le développement de la collaboration entre les hautes écoles suisses.

⁴⁷ Office fédéral de l'environnement (OFEV)

⁴⁸ <https://www.gruenewirtschaft.admin.ch/grwi/fr/accueil/go-for-impact/Go-for-Impact/ueber-go-for-impact/der-bericht.html>

⁴⁹ Forum Nachhaltige Geldanlagen/Swiss Sustainable Finance, *Nachhaltige Geldanlagen in der Schweiz*, 2016

⁵⁰ Swiss Sustainable Finance, *Swiss Investments for a Better World*, 2016

⁵¹ www.swissfoundations.ch

3.3.3 Corruption

Le Groupe de travail interdépartemental pour la lutte contre la corruption (GTID)⁵² sensibilise les entreprises, en particulier les PME actives à l'international, aux risques de corruption liés aux activités commerciales à l'étranger. À titre d'exemples, citons la participation de représentants du GTID à une manifestation organisée en mai 2015 par la Chambre de commerce et d'industrie tessinoise en partenariat avec Switzerland Global Enterprise Lugano, la Chambre économique Suisse-Afrique et Transparency International, ou encore l'organisation d'un événement réunissant la Chambre économique Suisse-Afrique et la Haute école de Saint-Gall en juin 2016. Le GTID a par ailleurs organisé pour ses membres, en 2015 et 2016, toute une série de manifestations relatives à des sujets d'actualité concernant la lutte contre la corruption (lanceurs d'alerte dans le secteur privé, risques de corruption à l'étranger, etc.), auxquelles ont été conviés des experts externes et des représentants de petites, moyennes et grandes entreprises. Des représentants du GTID ont aussi participé régulièrement et toujours à l'invitation d'un membre, à la Table ronde sur la conformité (*Compliance Roundtable*) réunissant des responsables de la conformité de grandes entreprises suisses, de l'Université de Lucerne, de la Haute école de technique et d'économie de Coire et de Transparency International. Cette table ronde permet aux secteurs public et privé d'échanger des informations sur la conformité et sur des thèmes d'actualité relatifs à la lutte contre la corruption. Le GTID permet la coordination effective des instruments internationaux de l'OCDE, de l'ONU et du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la corruption⁵³.

3.3.4 Conciliation entre vie professionnelle et vie familiale

La Confédération soutient la mise en place de conditions favorisant la conciliation du travail et de la famille, y compris dans les PME. Entre autres mesures, elle informe sur les bonnes pratiques et sensibilise les entreprises. La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale constitue notamment l'un des quatre champs d'action de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié. En 2016, la Confédération a mis à jour son Manuel PME travail et famille et l'a complété avec des exemples pratiques d'entreprises. Celui-ci a été présenté en septembre 2016 à l'occasion du Sommet national de l'initiative Personnel qualifié suisse. Il offre aux entreprises un instrument moderne de soutien à leurs stratégies pro-famille⁵⁴. Les informations relatives aux conditions de travail favorables à la famille sont résumées dans un rapport⁵⁵ publié en janvier 2017, qui précise, pour l'année 2016, les mesures d'encouragement des cantons et des communes en faveur des entreprises et la vision de l'administration publique en tant qu'employeur. Ce rapport présente également des données statistiques, un aperçu des ordonnances sur le personnel et des notices, et contient les coordonnées des services administratifs compétents.

Un besoin accru d'encadrement et de soins, que n'est pas en mesure de satisfaire le système de santé à lui seul, de nouveaux modèles familiaux et l'augmentation croissante du taux d'activité des femmes sont autant d'éléments qui font de la conciliation entre l'activité professionnelle et l'aide apportée aux proches une priorité politique. S'appuyant sur le Plan d'action de soutien et de décharge en faveur des proches aidants qu'il a adopté, le Conseil fédéral a approuvé, en mars 2016, le programme de promotion *Offres visant à soutenir et à décharger les proches aidants*⁵⁶. Les propositions concernent, par exemple, l'octroi d'un congé de courte

⁵² www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/politique-exterieure/secteur-financier-economie-nationale/corruption/groupe-travail-lutte-corruption.html

⁵³ Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) et Groupe d'États contre la corruption (GRECO) institué par le Conseil de l'Europe

⁵⁴ www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Arbeit/Arbeitsmarkt/Frauen_Arbeitsmarkt.html

⁵⁵ https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Arbeit/Arbeitsmarkt/Frauen_Arbeitsmarkt/familienfreundliche-arbeitsbedingungen.html

⁵⁶ www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/strategien-politik/nationale-gesundheitspolitik/foerderprogramme-der-fachkraefteinitiative-plus/foerderprogramme-entlastung-angehoerige.html

durée pour s'occuper d'un parent malade ou d'un congé prolongé pour tâches d'assistance accordé aux parents d'enfants gravement malades.

3.3.5 Égalité des chances et des salaires

En vertu de l'art. 14 de la loi sur l'égalité⁵⁷, la Confédération octroie des aides financières pour encourager activement l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle. Elle soutient les projets novateurs et concrets dont les effets se déploient à long terme. Le crédit 2017 s'élève à 4,5 millions de francs. Un ordre de priorité a été défini en janvier 2017 pour axer encore plus efficacement les projets sur les objectifs de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié⁵⁸. L'accent est mis sur les programmes promouvant le développement et l'utilisation de services et de produits destinés aux entreprises (p. ex. conseil et audits, instruments d'analyse, de diagnostic et de contrôle en lien avec l'égalité des sexes dans les entreprises et la culture d'entreprise), en particulier sur ceux favorisant la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale⁵⁹.

Pour réaliser l'égalité des salaires, la Confédération met à la disposition des entreprises l'instrument d'autocontrôle gratuit Logib ainsi qu'une ligne d'assistance téléphonique⁶⁰. Les entreprises peuvent ainsi vérifier de manière autonome, à l'aide d'un instrument indépendant et largement accepté, si leur pratique salariale respecte l'égalité des salaires entre hommes et femmes. Les entreprises interrogées⁶¹ ont jugé l'instrument Logib de manière majoritairement positive⁶² dans le cadre de l'analyse d'impact de la réglementation portant sur la révision de la loi sur l'égalité. Elles louent principalement sa simplicité. Bien que plus des deux tiers des entreprises interrogées ont déclaré avoir entièrement réalisé l'égalité salariale, 57 % des entreprises n'ont pourtant encore jamais procédé à une analyse en la matière. Celles qui l'ont fait ont, pour moitié, procédé à des correctifs à l'issue de l'analyse, en particulier à des adaptations de salaire de leurs employées. Pour promouvoir l'égalité dans la vie professionnelle, la Confédération mise également sur des publications⁶³.

Après avoir pris connaissance des résultats de la consultation sur la modification de la loi sur l'égalité, le Conseil fédéral a chargé l'administration, en octobre 2016, d'élaborer un projet de loi d'ici à l'été 2017 obligeant les entreprises comptant 50 collaborateurs ou plus à procéder, tous les 4 ans, à une analyse salariale supervisée par un organe de révision externe⁶⁴.

La Confédération a également soutenu la promotion des femmes à des positions de cadres. Entre autres mesures, elle informe sur les bonnes pratiques et élabore des publications⁶⁵. Le message sur la révision du droit de la société anonyme soumis au Parlement en novembre 2016 prévoit par ailleurs des valeurs de référence (*comply or explain*) pour la représentation des deux sexes chez les cadres supérieurs de grandes entreprises cotées en bourse (direction : 20 %, conseil d'administration : 30 %).

La Confédération œuvre avec les partenaires sociaux et les cantons en faveur de bonnes conditions de travail jusqu'à l'âge de la retraite et au-delà. En 2015, lors de la 1^{re} conférence nationale sur le thème des travailleurs âgés à laquelle participaient des représentants des cantons et des partenaires sociaux, et au titre de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié, la Confédération a adopté toute une série de mesures visant à favoriser

⁵⁷ LEg, RS 151.1

⁵⁸ Ordre de priorité pour l'allocation d'aides financières prévue à l'art. 14 de la loi sur l'égalité (LEg), applicable du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020.

www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/prestations/aides-financieres/presenter-une-requete.html

⁵⁹ Portrait Aides financières au titre de la LEg, www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/prestations/aides-financieres.html

⁶⁰ www.logib.ch

⁶¹ 1305 réponses

⁶² (en allemand uniquement) *Regulierungsfolgenabschätzung zu den geplanten Massnahmen zur Durchsetzung der Lohngleichheit*, septembre 2015, www.ejpd.admin.ch/dam/data/bj/staat/gesetzgebung/lohngleichheit/ber-infras-rfa-d.pdf.

⁶³ www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/documentation/publications/publications-sur-legalite-dans-la-vie-professionnelle.html

⁶⁴ www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/aktuell/news/2016/2016-10-261.html

⁶⁵ https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Arbeit/Arbeitsmarkt/Frauen_Arbeitsmarkt/frauen-in-fuehrungspositionen--so-gelngt-s-.html

l'intégration de seniors au marché du travail. Les mesures concernent l'optimisation des instruments de l'AC et des ORP, l'encouragement de la formation professionnelle continue, la sensibilisation des employeurs, des employés et de l'opinion, et la prévoyance vieillesse. Lors de la 2^e conférence nationale sur le thème des travailleurs âgés, en avril 2016, un premier bilan de la mise en œuvre a été dressé, et deux défis soulignés : l'évolution démographique et l'augmentation de l'emploi dans les professions hautement qualifiées. Des représentants fédéraux et cantonaux, ainsi que des partenaires sociaux ont présenté les projets en cours dans leurs domaines de compétence. Les participants ont convenu qu'il fallait poursuivre les mesures actuelles ainsi que la sensibilisation des entreprises et de l'opinion. Les préparatifs de la 3^e conférence nationale sur le thème des travailleurs âgés en 2017 vont bon train.

3.3.6 Intégration professionnelle

La Confédération soutient financièrement des projets pilotes visant l'intégration et l'égalité des personnes handicapées dans la vie professionnelle. Des contributions financières peuvent être versées à des entreprises pour des projets internes qui ciblent une thématique claire⁶⁶. Il convient de mentionner en particulier l'étude *Lutte contre les discriminations à l'embauche*⁶⁷, qui présente des mesures volontaires prises par des employeurs en Suisse. À partir de 2017, le service fédéral compétent⁶⁸ fera de l'égalité dans le monde du travail sa priorité. La Conférence nationale en faveur de l'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail s'est tenue en janvier 2017. Un plan directeur doit être défini d'ici à la fin de 2017 afin de mettre en œuvre des mesures concrètes.

La plateforme d'information nationale Compasso soutient les entreprises s'agissant de l'intégration professionnelle et de la gestion des collaborateurs dont les capacités sont réduites pour des raisons de santé. L'association responsable de la plateforme, qui compte un grand nombre de membres, met en relation les partenaires de l'économie privée et du secteur public. Compasso dispose d'un puissant réseau constitué d'assureurs d'indemnités journalières en cas de maladie, d'assureurs-accidents, d'offices AI, de caisses de pension, d'institutions pour handicapés et de prestataires dans les domaines du *case management*, des services de placement et de l'encadrement professionnel. Des manifestations d'information et des congrès sont également organisés, et des informations correspondantes sont publiées dans le cadre de Compasso. Depuis 2014, le nombre de membres de la plateforme est passé de 21 à 55. Les employeurs l'ayant rejointe totalisent ainsi plus de 350 000 collaborateurs en Suisse. L'administration fédérale, soit le plus grand employeur public, est aussi membre de Compasso depuis 2016. Durant la période sous revue, les instruments visant à aider concrètement les employeurs à identifier les changements de performance et de comportement des collaborateurs, et à intervenir, de façon précoce, en cas de maladie ou d'accident ont par exemple été actualisés et révisés. En outre, de nouveaux exemples pratiques ont été publiés, et un conseil consultatif réunissant des groupes d'intérêts centraux et des personnalités a été instauré. Les priorités 2017 concernent notamment l'insertion professionnelle des jeunes, la collaboration avec les médecins dans le cadre de l'insertion professionnelle, une analyse des besoins des PME et l'extension de l'offre en Suisse romande.

L'emploi joue un rôle important dans l'intégration des immigrés. En 2012, la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA)⁶⁹ a lancé, conjointement avec les associations économiques, le dialogue sur l'intégration *Travailler*. Ce dernier doit favoriser les projets novateurs dans le monde du travail tout en indiquant les bonnes pratiques. Parmi les projets les plus connus dans le cadre du dialogue sur l'intégration, citons *Deutsch am Arbeitsplatz*, qui a été initié en coopération avec la Société suisse des entrepreneurs et Unia et a touché quelque 2500 ouvriers du bâtiment étrangers à travers 250 cours. Depuis 2012, une vingtaine de projets con-

⁶⁶ Pour de plus amples informations et précisions sur les projets soutenus, consulter le site www.edi.admin.ch/edi/fr/home/fachstellen/bfeh/aides-financieres.html

⁶⁷ www.edi.admin.ch/edi/fr/home/fachstellen/slr/commandes-et-publications.html

⁶⁸ Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées, www.gate.edi.admin.ch/ebgb/public/home?execution=e1s1

⁶⁹ www.dialog-integration.ch/fr

jointes ont vu le jour au niveau cantonal (construction, menuiserie, technique automobile, technique du bâtiment, logistique, soins, agriculture, etc.). Le dernier projet en date a été lancé à l'automne 2016 ; il est mis en œuvre par les partenaires sociaux de la branche du nettoyage. Le programme de préapprentissage d'intégration déployé par la Confédération consacre la poursuite de la collaboration public-privé visant à l'intégration du groupe cible sur le marché du travail. Grâce au renforcement de la collaboration entre les secteurs public et privé, plus de 2000 réfugiés et personnes admises à titre provisoire supplémentaires ont pu intégrer le marché du travail ces quatre dernières années.

3.3.7 Promotion de la santé

La stratégie nationale *Prévention des maladies non transmissibles* (stratégie MNT 2017-2024)⁷⁰ a pour objectif de faire collaborer entre eux les acteurs clés, internes comme externes à l'administration, des domaines de la protection obligatoire de la santé, de la promotion volontaire de la santé et de la prévention des accidents des collaborateurs dans les entreprises. A titre d'exemple de promotion de la santé dans les entreprises et de prévention des accidents allant au-delà des dispositions légales, citons la collaboration de la Confédération⁷¹, de la SUVA et de la fondation Promotion Santé Suisse. L'idée est de proposer aux entreprises une méthodologie uniforme et des outils ad hoc. Il s'agit d'appréhender simultanément les quatre domaines principaux que sont l'activité physique, une alimentation équilibrée, l'ergonomie et la santé psychique. Cette collaboration initiée en 2012 a été scellée officiellement dans un contrat en janvier 2016. Le premier projet pilote a démarré en février 2016 au sein de Migros Vaud ; il durera jusqu'en 2018.

À travers l'engagement volontaire d'entreprises, actionsanté⁷² œuvre à l'amélioration des conditions-cadre dans les domaines de l'alimentation et de l'activité physique en facilitant l'accès à des produits et des offres sains et attrayants (denrées alimentaires, p. ex.). Depuis 2015, la priorité en matière de nutrition est de réduire la quantité de sucre dans les yogourts et les céréales pour petit-déjeuner. Dix producteurs suisses ont signé une déclaration⁷³ portant sur une diminution de la teneur en sucre de leurs produits.

3.4 Rôle d'exemple de la Confédération

En 2016 et 2017, une société de conseil mandatée par la Confédération a dressé un état des lieux de la responsabilité sociétale de la Confédération en tant qu'employeur, consommateur de ressources, acheteur, propriétaire et investisseur⁷⁴. Les travaux ont fait l'objet d'un suivi par un groupe de travail interne à l'administration fédérale. Cet examen se fonde sur les principes du Pacte mondial des Nations Unies (cf. ch. 2.2.2). Le rapport d'experts montre que la pratique de la Confédération en matière de RSE se situe à un niveau élevé voire très élevé par rapport aux administrations d'autres États, mais aussi sur le plan intérieur suisse. La Confédération prend toute la mesure du rôle d'exemple qui est le sien, notamment en tant qu'employeur, en matière de RSE. Elle est également bien notée en tant que propriétaire et consommateur de ressources. Bien que le domaine des achats ait été abordé dans le contexte de la révision en cours de la législation fédérale sur les marchés publics (cf. ch. 2.3.1), il n'a pas été évalué. Cette lacune devrait être comblée à l'automne 2017. Selon le rapport d'experts, le plus grand potentiel d'optimisation pour la Confédération (notamment par la prise en compte encore plus

⁷⁰ www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/strategien-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-nicht-uebertragbare-krankheiten/erarbeitung-massnahmenplanung-ncd.html

⁷¹ Office fédéral de la santé publique

⁷² actionsanté, une initiative de l'Office fédéral de la santé publique et de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), fait partie intégrante de la mise en œuvre de la Stratégie nationale *Maladies non transmissibles* (stratégie MNT) 2017-2024 et de la *Stratégie alimentaire suisse 2017-2024*. Cf. www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/mensch-gesundheit/ernaehrung-bewegung/actionsante.html

⁷³ La *Déclaration de Milan* a été signée le 4 août 2015 à l'Exposition universelle de Milan par le conseiller fédéral Alain Berset, Dix producteurs suisses de denrées alimentaires et des représentants du commerce de détail. Cf. www.blv.admin.ch/blv/fr/home/lebensmittel-und-ernaehrung/ernaehrung/massnahmen-ernaehrungsstrategie/zuckerreduktion.html

⁷⁴ www.are.admin.ch/are/fr/home/media-et-publications/publications/developpement-durable/corporate-social-responsibility-csrd-der-bund-als-vorbild.html

systematique des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) réside dans son rôle en tant qu'investisseur. Les résultats seront intégrés aux travaux visant à renouveler la Stratégie pour le développement durable 2020-2023.

4 Encouragement de la RSE dans les pays en développement ou en transition

4.1 Mesures

C.1. La Confédération encourage l'amélioration des conditions de travail, le respect des droits de l'homme et l'utilisation efficace des ressources au niveau des entreprises des pays en développement ou en transition, ainsi que tout au long de la chaîne de création de valeur.

C.2. La Confédération aide les gouvernements et les entreprises des pays en développement ou en transition à mettre en œuvre une bonne gouvernance d'entreprise et à lutter contre la corruption. Elle s'engage en faveur de conditions de concurrence équitables et d'instruments de financement durables.

C.3. La Confédération encourage les activités économiques qui ont un fort impact en termes de développement, notamment par le truchement de partenariats entre les acteurs publics et privés et en soutenant des modèles d'affaires qui impliquent les couches pauvres de la population, qu'il s'agisse de consommateurs ou de producteurs.

4.2 Chaînes de valeur ajoutée

La mondialisation qui progresse et la division internationale du travail concernent aussi les pays en développement ou en transition. Leur participation à l'économie mondiale, alliée à la demande croissante de produits fabriqués tout au long de la chaîne de création de valeur dans le respect de l'environnement et de l'équité sociale, incite à recourir à des modes de production durables, y compris dans ces pays. La coopération internationale de la Confédération soutient ces pays et leurs entreprises dans leurs efforts visant une intégration dans les marchés internationaux qui soit durable, favorable au développement, respectueuse de l'environnement et socialement responsable.

Durant la période sous revue, les secteurs du cacao, de l'or et du textile ont été les principaux bénéficiaires du soutien apporté par la coopération économique au développement aux chaînes de valeur durables. À cet égard, la Confédération a œuvré, notamment par le biais de partenariats public-privé et de plateformes multipartites, pour l'intégration des acteurs de l'économie privée et pour leur participation active.

Dans le domaine du cacao, des discussions ont été entamées début 2016 avec le concours du secteur privé et d'organisations de la société civile en vue de créer une plateforme suisse du cacao durable. Afin de concrétiser cette plateforme visant à mieux coordonner les efforts de la Suisse dans le cadre de l'Agenda global du cacao, qui a pour objectif de renforcer la durabilité dans la chaîne de valeur ajoutée de ce produit, plusieurs ateliers ont été organisés ayant, entre autres, pour thèmes la recherche et l'innovation, l'apprentissage commun, la mesure de l'efficacité et le monitoring de la performance. Un noyau dur composé de représentants de la Confédération, du secteur privé et de la société civile procède actuellement à l'évaluation de ces ateliers et à l'élaboration d'un concept de plateforme qui sera soumis aux milieux intéressés. Le lancement opérationnel de la plateforme est prévu pour l'été 2017.

La *Better Gold Initiative* (BGI) lancée en 2013 vise à créer une chaîne de valeur pour l'or extrait de manière responsable dans des mines de petite taille au Pérou. Ce projet prévoit également une collaboration étroite avec le secteur privé. La BGI est un partenariat public-privé entre les services compétents de la coopération économique et la Swiss Better Gold Association, plateforme regroupant les principaux acteurs du marché suisse de l'or (raffineurs, joailliers, horlogers, instituts financiers, etc.). Grâce à cette initiative, plus d'une tonne d'or issu de mines péruviennes certifiées a été importée et écoulee en Suisse à un prix équitable depuis 2013. Dans le cadre de la deuxième phase, qui a débuté en janvier 2017, l'initiative est étendue à la

Colombie et à la Bolivie. Son objectif est d'augmenter sensiblement les volumes d'or négociés et extraits de manière responsable dans des petites mines. La prise en compte d'une norme minimale soutenue par l'industrie concernant l'or extrait de mines n'ayant pas encore achevé leur processus de certification doit notamment permettre de le concrétiser.

Dans le domaine du textile, la Confédération soutient le programme *Better Work* de l'OIT/IFC, qui aide les fabricants à mettre en œuvre et à appliquer les normes sociales et les droits des travailleurs et promeut l'intégration des produits dans les chaînes de valeur mondiales. *Better Work* est une initiative multipartite rassemblant des représentants d'acheteurs, de gouvernements, d'associations patronales et d'organisations syndicales. Le programme, déployé dans 7 pays, concerne 1300 fabriques textiles totalisant plus de 1,6 million d'employés. Les entreprises textiles participantes affichent une plus grande productivité et proposent des produits de meilleure qualité. Au Vietnam, par exemple, elles ont augmenté leurs bénéfices de 25 % en 4 ans. 80 % des employés de ces fabriques sont des femmes. Grâce à une formation ciblée de ces dernières, la productivité des entreprises affiliées au programme *Better Work* a progressé de 20 %.

Le Réseau soja suisse examine actuellement, avec le soutien de la Confédération⁷⁵, si les normes existantes et les nouvelles normes peuvent être élevées au rang de normes de bonnes pratiques. Les travaux ont été achevés en mars 2017. Les résultats permettront aux acteurs concernés de développer les normes relatives au soja.

Durant la période sous revue, la Confédération a soutenu financièrement l'Institute for Human Rights and Business⁷⁶, dont le siège est à Londres. Elle s'est engagée, en particulier, pour la mise en place des principes relatifs à la sécurité et aux droits de l'homme dans les secteurs pétrolier et gazier (cf. ch. 2.3.2). Elle a par ailleurs collaboré avec lui pour instaurer un processus de dialogue multipartite promouvant le respect des droits de l'homme lors des grandes manifestations sportives. Elle collabore aussi ponctuellement avec lui dans le cadre de l'utilisation des données numériques.

La Confédération a également soutenu des projets de promotion des droits de l'homme, y compris aux échelons régional et national. Un projet a été soutenu dans l'est de la République démocratique du Congo durant la période sous revue, avec, pour objectifs, d'une part de renforcer la sécurité physique des petits prospecteurs d'or et d'autre part d'améliorer la situation des jeunes n'ayant pas atteint leur majorité. À la suite d'une évaluation positive effectuée en 2015, le soutien à l'initiative *Guias Colombia* a été poursuivi en Colombie. Celui au Myanmar Centre for Responsible Business l'a été début 2016.

4.3 Gouvernance d'entreprise, imposition et instruments de financement

La Confédération coopère aux niveaux mondial et régional avec l'IFC pour soutenir des programmes d'encouragement de la bonne gouvernance d'entreprise. À ce titre et sur la base des Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE, quelque 23 mesures réglementaires ont été arrêtées à l'échelon national jusqu'en 2016, par exemple en Indonésie et en Colombie, deux pays prioritaires pour la Suisse au titre de la coopération économique au développement.

La Confédération soutient, aux niveaux mondial et régional, des programmes de simplification des régimes fiscaux en privilégiant les pays prioritaires au titre de la coopération économique au développement. Ils bénéficient en particulier aux PME, qui ploient sous les charges administratives. La complexité de certains régimes fiscaux a notamment pour effet d'encourager l'économie souterraine en rendant dissuasif l'enregistrement des entreprises. A long terme, les programmes contribuent à l'élargissement de l'assiette fiscale, une priorité macroéconomique pour nombre de pays en développement.

⁷⁵ Office fédéral de l'environnement

⁷⁶ www.ihrb.org

La principale tâche de la société suisse de financement du développement (Swiss Investment Fund for Emerging Markets, SIFEM)⁷⁷ consiste à réaliser des investissements, surtout dans des fonds fermés locaux ou régionaux et auprès d'intermédiaires financiers, en faveur de PME, d'entreprises à croissance rapide et de sociétés d'infrastructures des pays en développement ou en transition. SIFEM tient compte, dans son activité d'investissement, des principes de la durabilité économique, sociale et écologique et, s'agissant de la création d'emplois, des lignes directrices de l'OIT concernant le travail décent. En outre, SIFEM investit de plus en plus dans des fonds qui poursuivent des objectifs spécifiques et mesurables dans les domaines social et environnemental. Les fonds à impact social ont pour but explicite de permettre aux couches pauvres ou défavorisées de la population, soit le bas de la pyramide, de bénéficier de biens et de services abordables, d'exercer une activité lucrative et, à long terme, de réduire les inégalités. Durant la période sous revue, le panel d'instruments a notamment été perfectionné pour axer encore mieux les investissements sur la création et la sauvegarde d'emplois et conformer ceux-ci aux lignes directrices de l'OIT concernant le travail décent⁷⁸.

La Confédération encourage par des partenariats public-privé pour le développement (PPPD) les investissements d'impact ainsi que les investissements dans des entreprises sociales qui proposent par exemple des prestations d'assurance en faveur des ménages et des paysans pauvres⁷⁹. Les partenariats noués en Amérique latine avec plus de 70 entreprises permettent de toucher plusieurs millions de clients. Une transposition du projet à l'Afrique est prévue pour 2017.

La *Swiss Capacity Building Facility*⁸⁰ a pour objectif de constituer et de consolider les intermédiaires financiers. Durant la période sous revue, le cercle des partenaires privés s'est élargi sur les plans qualitatif et quantitatif, et trois approches ont été retenues : la promotion des connaissances techniques financières, la montée en gamme des produits financiers dans les pays en développement (p. ex. accès facilité aux produits financiers, principalement pour les couches de la population les plus pauvres) et la réalisation d'études de faisabilité concernant aussi, de plus en plus souvent, des projets de micro-assurance. D'autres PPPD visant le développement de produits d'assurance (ciblant en particulier l'agriculture ou les catastrophes) existent aussi en Amérique centrale et en Asie, ou vont voir le jour, par exemple au Bangladesh.

5 Promotion de la transparence

5.1 Mesures

D.1. La Confédération s'engage sur les plans national et international afin de promouvoir, d'harmoniser et d'assurer l'adéquation des rapports sur le développement durable publiés par les entreprises.

D.2. La Confédération soutient l'élaboration, l'actualisation et la promotion d'instruments qui contribuent, au niveau des entreprises, à l'établissement de rapports sur le développement durable et à d'autres formes de transparence (p. ex. amélioration de l'information sur les produits) concernant les thèmes liés à la RSE.

5.2 Établissement de rapports sur le développement durable

La collaboration avec la *Global Reporting Initiative* (GRI) dans le cadre du projet *CSR for competitive business* a été reconduite pour une nouvelle phase à compter de 2017. L'objectif ici est de donner les moyens aux PME des pays en développement, par le biais de rapports sur la durabilité, de satisfaire aux exigences de transparence en matière de RSE des acheteurs

⁷⁷ www.sifem.ch, SIFEM SA est une société privée devenue autonome qui est à 100 % en mains de la Confédération.

⁷⁸ www.sifem.ch/fr/notre-profil/rapports-annuels/

⁷⁹ Investissements conjuguant utilité sociale et écologique avec rendements financiers

⁸⁰ <http://scbf.ch/>

potentiels de leurs produits et, partant, de parfaire leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales. Le projet prévoit le soutien et le développement des capacités au niveau local dans six pays prioritaires pour la Suisse au titre de la coopération économique au développement.

Le Groupe des amis du paragraphe 47 (GoF47)⁸¹ œuvre au niveau international pour le reporting sur la durabilité. En tant que membre, la Suisse s'engage pour promouvoir et diffuser l'établissement de tels rapports. À cet effet, elle coopère en particulier avec la GRI et le PNUÉ. L'objectif est d'élaborer des directives tant générales que sectorielles et de présenter des exemples d'application. En 2016, l'étude *Corporate Sustainability Reporting in the Financial Sector*, à laquelle la Suisse participait, a été achevée. La réalisation d'une étude sur l'établissement de rapports sur le développement durable, à l'intention du groupe cible des PME, est prévue pour 2017, et celle d'une autre étude à l'intention du secteur des matières premières, pour 2018.

Depuis septembre 2015, la Confédération soutient le *Responsible Mining Index*, un indice qui prévoit de procéder régulièrement à des évaluations indépendantes des plus grandes entreprises minières du monde sous l'angle de leur responsabilité économique, sociale et écologique. La publication des évaluations et des bonnes pratiques incitera les entreprises minières à améliorer constamment leurs pratiques commerciales. La première publication du *Responsible Mining Index* est prévue pour la fin de 2017.

La Confédération a publié une étude à la fin de 2016 en partenariat avec Swissmem, Scienceindustries, öbu et le WWF sur les objectifs environnementaux actuels des entreprises en Suisse⁸². Le dialogue relatif à d'autres mesures volontaires portant sur la fixation pertinente, mesurable et efficace d'objectifs, et sur l'établissement de rapports dans les grandes entreprises et les PME va se poursuivre en 2017.

L'administration fédérale suit la mise en œuvre par les États membres de l'UE de la directive européenne sur la transparence⁸³. Pour éviter que la place économique suisse soit désavantagée, tout projet de loi suisse sur l'établissement de rapports sur le développement durable devrait tenir compte des prescriptions des États membres de l'UE. L'opportunité d'un projet destiné à la consultation sera examinée dès que l'on disposera de suffisamment d'informations sur la mise en œuvre par les États membres⁸⁴.

5.3 Matières premières, produits et information des consommateurs

Dans les pays producteurs participants, l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE)⁸⁵ garantit la transparence des paiements effectués par les entreprises aux services gouvernementaux et, partant, encourage l'établissement de comptes rendus et une bonne gouvernance d'entreprise dans les secteurs minier, pétrolier et gazier. La Suisse est membre de l'ITIE en qualité de soutien. La 30^e réunion du conseil d'administration de l'ITIE s'est tenue en octobre 2015 à Berne, à l'invitation de la Suisse. La Suisse et l'ITIE ont, à cette occasion, organisé un symposium réunissant des experts de différents gouvernements, d'entreprises extractives et d'organisations de la société civile dans le but d'approfondir le thème des mesures susceptibles d'accroître la transparence dans le négoce des matières premières. La norme a été adaptée lors de l'assemblée générale de l'ITIE qui a eu lieu en février 2016 à Lima. La divulgation des ayants droit économiques des entreprises extractives actives dans les pays parties prenantes à l'ITIE, par exemple, sera obligatoire dès 2020. D'autres mesures en faveur de la transparence seront testées dans le cadre de projets pilotes soutenus par la

⁸¹ www.globalreporting.org/information/policy/gofpara47/Pages/default.aspx

⁸² <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/economie-consommation/publications-etudes/etudes.html>

⁸³ Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014L0095&from=FR>

⁸⁴ La directive de l'UE sur la publication d'informations non financières a été adoptée à la fin de 2014. Les États membres disposent de deux ans pour transposer cette directive dans leur législation nationale. État actuel de la mise en œuvre, cf. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/NIM/?qid=1488268645372&uri=CELEX%3A32014L0095>

⁸⁵ <https://eiti.org/fr>

Suisse. 51 pays extracteurs de matières premières appliquent actuellement la norme ITIE. La Suisse soutient les efforts de l'ITIE pour accroître le nombre des pays adhérents et, partant, le nombre de ceux appliquant la norme. Elle aborde systématiquement la thématique de l'ITIE lors des rencontres avec des gouvernements de pays en développement extracteurs de matières premières. À partir de janvier 2018, elle représentera pendant un an, au sein du conseil d'administration de l'ITIE, le groupe de vote réunissant la Commission européenne, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie et la Suisse.

En 2015, la Confédération a publié une étude⁸⁶ sur l'importance écologique de 14 matières premières transformées en Suisse pour renforcer la transparence sur l'utilisation des ressources tout au long de la chaîne de valeur ajoutée pour la production de produits spécifiques. S'inscrivant dans une démarche de réduction de la consommation des ressources, les analyses serviront de point de départ à des travaux plus approfondis, notamment sur la tourbe, les textiles et le soja.

La Confédération participe à l'*Environmental Footprint Pilot Phase* de la Commission européenne (2013-2017) dans le but de tester et de consolider une méthode européenne uniforme d'évaluation de l'impact environnemental des produits et des organisations. Elle soutient par ailleurs le développement de bases de données d'écobilan⁸⁷.

À des fins d'information des consommateurs, elle soutient également les entreprises lors des actions de rappel de produits en les publiant sur son site internet www.rappelsdeproduits.admin.ch. En outre, elle encourage les conventions sur les indications à fournir (déclarations) au sens de la loi fédérale sur l'information des consommatrices et des consommateurs en versant des aides financières aux organisations de consommateurs.

⁸⁶ www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/economie-consommation/info-specialistes/matieres-premieres.html

⁸⁷ World Apparel Life Cycle Database, ecoinvent

Liste des abréviations

10YFP	Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables
AC	Assurance-chômage
AMP	Accord de l'OMC sur les marchés publics
CEDAW	Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CIT	Conférence internationale du travail
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CSDH	Centre suisse de compétence pour les droits humains
EPFZ	École polytechnique fédérale de Zurich
FCTC	Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac
GGKP	Plateforme de connaissances sur la croissance verte
GoF47	Groupe des amis du paragraphe 47
GPP AG	Groupe consultatif de l'UE sur les marchés publics écologiques
GRECO	Groupe d'États contre la corruption institué par le Conseil de l'Europe
GRI	Global Reporting Initiative
GTID	Groupe de travail interdépartemental
ICoC	Code de conduite international des entreprises de sécurité privées
IFC	Société financière internationale
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
öbu	Association pour une économie durable
ODD	Objectifs de développement durable
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMP	Ordonnance sur les marchés publics
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ORP	Offices régionaux de placement
PCN	Point de contact national pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPP	Partenariat public-privé
PPPD	Partenariats public-privé pour le développement
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
SERV	Assurance suisse contre les risques à l'exportation
SSF	Swiss Sustainable Finance
UNCAC	Convention des Nations unies contre la corruption
UNGC	Pacte mondial des Nations Unies